



Ecole élémentaire Ile-de-France
année scolaire 2018-2019

A l'attention des parents
INFORMATIONS DE RENTRÉE - septembre 2018

COORDONNEES

école : 03.81.52.21.19

périscolaire : 07.87.21.34.15 (Samir BEN SAID)

psychologue scolaire : 03.81.51.51.39 (Fabienne POIROT)

Blog de l'école : <http://elem-ile-de-france-besancon.ac-besancon.fr>

HORAIRES DE CLASSE

lundi, mardi, jeudi et vendredi
de **8h15 à 11h45** et de **14h00 à 16h30** (ouverture des grilles à 8h05 et 13h50)

Veillez-vous assurer que votre enfant arrive à l'heure. La sonnerie retentit **dès 8h15 et le portail est fermé à clé**. Si votre enfant est en retard, un bon de retard sera complété dans son carnet de correspondance. Vous devrez le signer et indiquer le motif du retard. Si les absences se répètent, vous serez invités à venir les expliquer à la directrice. Pour 4 demi-journées non justifiées, un signalement sera fait à l'Inspection Académique.

En cas d'absence de votre enfant, il est indispensable de prévenir l'école le plus rapidement possible, soit par écrit dans le carnet, soit par téléphone au **03.81.52.21.19**

Les premières minutes en classe sont très importantes !

L'école est obligatoire de la rentrée jusqu'au dernier jour de l'année scolaire.

PERISCOLAIRE

L'INSCRIPTION A LA CANTINE, A LA GARDERIE DU MATIN ET AUX ACTIVITÉS DU SOIR S'EFFECTUE EN MAIRIE. Directeur de l'accueil : Samir BEN SAID

Garderie du matin :
de 7h30 à 8h05

Activités du soir :
de 16h30 à 18h

SECURITE

L'entrée se fait côté rue d'Artois uniquement. Pour tout retard, l'entrée se trouve face au bureau de la directrice, rue de Malines.

PLAN VIGIPIRATE : « LA VIGILANCE QUOTIDIENNE DE TOUS »

(voir affichages grilles)

Ce plan impose à chacun des comportements en faveur de la sécurité de tous :

- ne pas s'attarder devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération de vos enfants
- tout comportement suspect ou objet suspect doit être signalé à un adulte de l'école
- un adulte de l'école est présent à l'entrée pour assurer l'accueil des élèves
- un contrôle des sacs des adultes peut être effectué
- l'identité des personnes extérieures à l'école est relevée dans le respect de la législation en vigueur (*ref circulaire 29/07/2016*)

RENDEZ-VOUS Il est impératif de prendre rendez-vous avec l'enseignant de votre enfant pour une rencontre dans les meilleures conditions possibles.

Les parents ne sont pas autorisés à entrer dans les classes pendant les horaires scolaires.

En cas d'urgence, merci de vous adresser à la directrice.

GOÛTERS

Les goûters, bonbons, chewing-gums ne sont pas autorisés à l'école.

Si votre enfant n'a pas pu prendre de petit-déjeuner convenable, il peut apporter un en-cas qu'il devra manger en arrivant à 8h05.

LES ENFANTS QUI RESTENT LE SOIR PEUVENT APPORTER UN GOÛTER.

RECREATION : durée 20 minutes

10h – 10h20 ou 10h20 – 10h40

Aucune récréation commune n'est prévue l'après-midi. Chaque enseignant aménage le temps de classe pour permettre aux enfants d'avoir un rythme propice aux apprentissages.

REGLEMENT

Le règlement intérieur de l'école a été voté par le Conseil d'école. Il se trouve dans le carnet de correspondance. Chaque parent doit en prendre connaissance **et le signer.**

VACANCES

Les dates sont notées dans le carnet de correspondance.

Fin de l'année scolaire : le vendredi 5 juillet 2019 au soir. L'école est obligatoire jusqu'à la fin de l'année. Pour toute absence anticipée, il faut faire la demande auprès de l'inspecteur de l'éducation nationale.

REUNIONS AVEC LES PARENTS au mois de septembre

Des rencontres avec les parents seront organisées prochainement.

REUNION D'INFORMATIONS ELECTIONS DES PARENTS D'ELEVES

Les parents d'élèves intéressés par la vie de l'école sont invités à une réunion d'informations sur le Conseil d'école et sur les élections le **JEUDI 13 SEPTEMBRE à 17h** (salle polyvalente). La participation à cette réunion n'engage pas à une inscription sur les listes de parents d'élèves.

ASSURANCE

Une attestation d'assurance est à fournir à l'école. La *responsabilité civile* ne couvre votre enfant que pour les dommages qu'il pourrait causer à des biens matériels ou à autrui. Seule une *garantie dommages corporels* couvre les accidents subis sans tiers.

FICHE D'URGENCE ET DE RENSEIGNEMENTS

Merci de compléter et de retourner à l'école la fiche d'urgence et de renseignements. Pensez également à remplir la première page du carnet de correspondance. Nous devons pouvoir vous joindre si votre enfant a un accident. **PENSEZ A SIGNALER LES CHANGEMENTS de n° de TÉLÉPHONE et d'adresse.**

BONNE RENTRÉE A TOUTES ET A TOUS et bonne année scolaire !

La Directrice, Sophie BAUDREY